

LES SITES TDGLOBALCOMPANY.COM - TDGLOBALCOMPANY.IO - TDGLOBALCOMPANY.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 06/03/2025. Il est à noter l'utilisation de deux autres noms de domaines frauduleux non encore inscrits sur la liste noire de l'AMF. Ces sites proposent comme une multitude d'autres d'effectuer des opérations de trading. Ce placement à très haut risque génère des pertes à plus de 80 % des consommateurs; Avec des escrocs, la perte est de 100 %.

Les sites internet

Le site tdglobalcompany.io

Il a été créé le 06/02/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/tdglobalcompany.io>

Le site tdglobal.com

Il a été créé le 12/02/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/tdglobal.com>

Le site tdglobalcompany.com

Il a été créé le 12/09/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/tdglobalcompany.com>

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 01 76 61 38 98
Le numéro 01 76 80 39 00
Le numéro 44 20 35 40 94
Le numéro 44 20 38 85 48
Le numéro 44 20 39 96 51 67
Le numéro 44 20 39 96 58 28
Le numéro 44 20 81 29 55 42
Le numéro 44 73 84 37 54
Le numéro 44 75 23 55 87

Les faux noms

Les sites utilisent :

- Mme Audrey PAYET
- M. Guillaume DRENIER
- M. Patrick RIVIERE
- M. Guillaume TELLIET
- M. Alexandre LECLERC

Les produits

Il est proposé d'effectuer des opérations de trading. Le mail envoyé pour commencer à trader est envoyé avec le nom de domaine auto-bot.pro. Il a été créé le 23/02/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/auto-bot.pro>

Ce site est aussi utilisé par le site frauduleux nessa8-200.com

<https://adcfrance.fr/epargne/le-site-nessia8-200-com/>

Les informations juridiques

Le site tdglobalcompany.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 06/03/2025.

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

